

opinions

Le conseil municipal de Stratford contre les villageois

Justice et réparation

Stratford, petit village où il fait bon de vivre, ou plutôt, où il faisait bon de vivre... Depuis quelques temps, le conseil municipal dirigé par M. André Gamache, résident de l'Herford Mines, et son conseil imposent des règlements allant à l'encontre du bon entendement, divisant ainsi les résidents du village et ceux de l'extérieur.

Le dernier sujet est l'installation des compteurs d'eau dans les maisons desservies par l'aqueduc et le service d'égout, soit 131 propriétés.

Le précédent conseil avait instauré le principe de l'utilisateur-payeur. Ainsi, les villageois de Stratford ont vu leur compte de taxes «exploser» à la suite de la mise aux normes du traitement d'eau... Est-ce normal qu'une petite maison de village évaluée à 60 000\$ paie plus cher de taxe qu'une propriété de 340 000\$ au bord du lac Avonier sur la même commune?

La majorité des citoyens concernés se mobilisent pour affirmer leur opposition aux dits compteurs d'eau, jugés inutiles et dont le seul but est

de faire grimper encore le compte de taxes de chacun dans un proche avenir (Coalition Eau Secours, 2012). Une pétition de plus de soixante noms a été déposée. Monsieur le maire dit écouter ses citoyens, mais ne les entend même pas. Il est regrettable que les élus, maire et conseillers, démontrent une volonté de maintenir une ambiance malsaine au sein de la commune, démontrant ainsi un manque total d'impartialité, d'équité et de valeurs humaines.

Regroupement Bienveillance de Stratford

Le retour du train: du respect!

Entretiens dans le journal Le Devoir du samedi 16 novembre: «Retour du train au Lac-Mégantic». En Esprit cette nouvelle a fait la manchette. Toute la semaine j'ai changé de chaîne dès qu'un journaliste débutait cette phrase: «Retour du train...».

Nous l'avons dit et écrit durant l'été, le train a toujours fait partie de nos vies, c'est vital. Ma famille est d'ici, installée depuis cinq générations. Nous avons tous côtoyé ces engins par jeu en marchant sur la voie ferrée ou «le dernier qui traverse le pont avant l'arrivée du train est un peureux», avec impatience «pourquoi y traverse toujours sur l'heure du dîner?», ou pour les voyages avec notre «Via Rail».

Lac-Mégantic s'illumine!

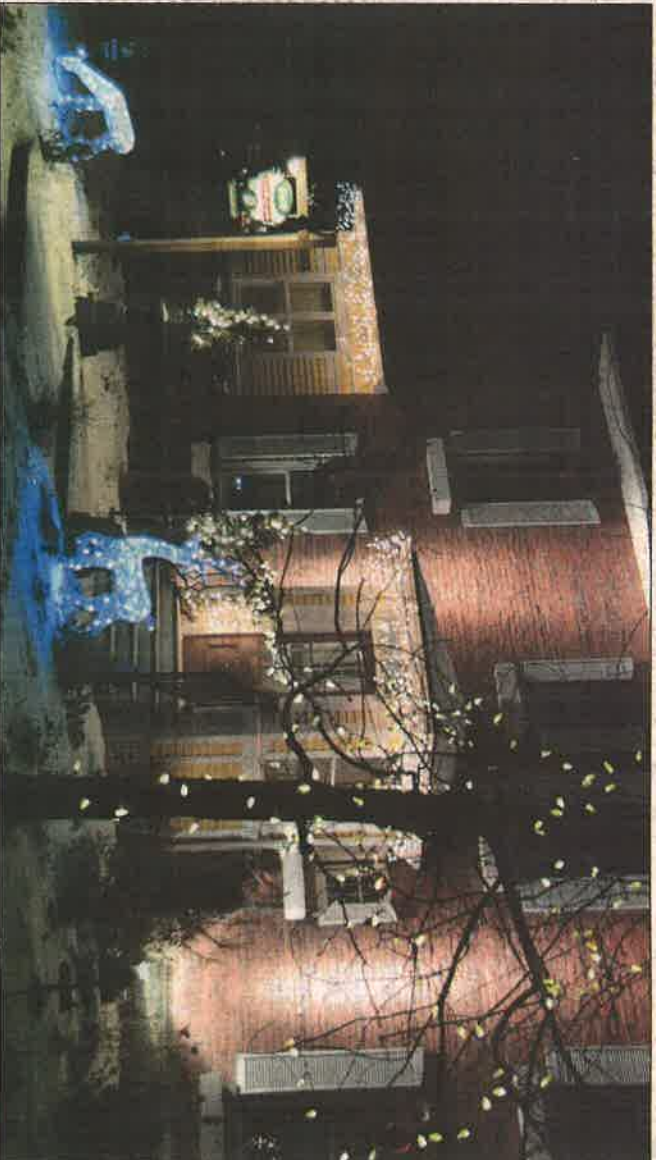


Photo Suzanne Poulin

Depuis le 6 juillet tout a changé. La grisaille de novembre et cette première neige qui se saut au contact d'immenses montagnes de terre souillée ajoutent une certaine lassitude à notre douleur enfouie. Nous comprenons tous que l'économie de la ville dépend de ce moyen de transport, qu'il en va de la survie économique de notre industrie forestière et donc de nos emplois. Il faut redémarrer le cœur économique de la ville à défaut de recoller son âme meurtrie.

Toutefois, je crois que cette mesure ne devrait être que temporaire, avec la garantie qu'aucun produit chimique ou pétrolier ne traverse les rues Frontenac ou Laval. Le

gouvernement fédéral a fait preuve d'un laxisme révolutionnaire bien avant ce drame, il a une dette envers les Méganticois. Financer une voie de contournement permanente pourrait être un début de remboursement de cette dette. Plus jamais ces montres d'acier remplis de mazout ne devraient traverser le centre-ville. C'est une question de respect envers la population.

Espérons que le gouvernement fédéral prendra l'initiative d'un tel projet. Ça nous changera des belles paroles qui se sont envolées avec les vents d'automne...

Marc Lapointe

Le recours collectif intenté par l'avocat Daniel Larochelle et ses bureaux associés à Montréal, Toronto et New York, est sans doute le meilleur instrument offert à la population de Lac-Mégantic pour espérer obtenir des compagnies responsables des dommages engendrés par la tragédie du 6 juillet une certaine justice populaire et des réparations en fonction de tous les torts humainement et matériellement subis.

Depuis des mois, le gouvernement du Québec et celui du Canada allongent les montants d'argent nécessaires pour remettre un peu d'ordre dans ce grand barda qui affecte le moral de tout le monde. Sans compter les millions versés à travers tous ces gestes de générosité et de solidarité. De la part des compagnies responsables, rien! Comme dans pas une cenne!

Depuis des mois, Québec manœuvre en solitaire dans ce dossier. Le seul maître d'œuvre, c'est lui. Les négociations avec le fédéral, au plan des affaires intergouvernementales, se seraient résumées en un simple courriel échangé entre hauts fonctionnaires. Cette joute politique peu amicale relève des secrets d'État bien gardés derrière des portes closes. Le citoyen ne figure pas dans le plan de match. On le tient éloigné, autant qu'il est possible. D'où cette vague sensation vécue localement que le présent et l'avenir de cette ville nous échappent.

Heureusement, il y a le recours collectif. Pourquoi est-ce si important de s'y inscrire? Sans doute parce que ce ne sont pas les gouvernements qui nous prennent en charge dans cette quête vers une certaine justice à son égard. Nous sommes individuellement et collectivement les seuls meneurs du jeu, par avocats interposés. C'est vers nous, individuellement et collectivement, que s'est tournée l'opinion publique dans les heures qui ont suivi la tragédie. Nous leur devons ça, à tous ces donateurs, d'aller confronter nos mêmes devant un tribunal de la Cour supérieure les grandes entreprises pétrolières et ferroviaires qui n'ont en aucun moment tenu compte de notre sécurité, trop aveuglées par la course à leurs propres intérêts économiques.

Ce serait déjà une très grande victoire morale si 5 000 personnes, du bébé à l'arrière-grand-père, apposaient leur signature au bas du recours collectif. Ça deviendrait géant pour toutes ces grosses poches qui dorment du sommeil du juste si toute une population venait leur rappeler qu'ils ont mal agi, qu'ils ont été négligents, qu'ils ont «tué» 47 personnes, qu'ils ont arraché le cœur d'une communauté et qu'ils vont continuer de célébrer Noël en famille et éterniser leurs beaux habits neufs à la Messe de Minuit, sans avoir lavé leur conscience.

L'avocat Larochelle tient une belle cause entre les mains. Et le juge Martin Bureau de la Cour supérieure un dossier qui risque d'avoir d'énormes répercussions dans l'avenir, au moment où, tant le Canada que le Québec sont embarqués dans le même train de l'exploitation pétrolière et gazière. Ce qui est arrivé à Lac-Mégantic le 6 juillet les place tous les deux dans le plus grand embarras. Comment peuvent-ils rassurer les Québécois, les Canadiens que c'est dans l'intérêt de la nation de pousser l'exploitation et l'exploitation des combustibles fossiles, s'ils ne réussissent pas à discipliner les compagnies? Et malgré le resserrement des règles du jeu, au niveau par exemple de la sécurité ferroviaire, qu'est-ce que les citoyens canadiens vont retenir si les Méganticois n'obtiennent pas justice et réparation de la part des compagnies responsables? Si ce sont encore et toujours les contribuables qui auront à défrayer la facture?

Le recours collectif n'est pas que symbolique. Peu importe le montant que les «intimés» auront à cracher en deux, trois, quatre, cinq ou six chiffres alignés sur un chèque, ces gens-là doivent payer, se réconcilier avec la communauté, parce que toutes les autres localités le long des voies ferrées de ce pays et le long des pipelines les regardent aller. S'ils font la sourde oreille à ce recours collectif, s'ils donnent le mandat à leurs avocats de contester, de riposter, de faire traîner en longueur ou simplement de continuer de nous niaiser, individuellement ou collectivement, ils ne feront que prolonger sur des mois et des mois le sentiment d'une injustice qui leur fera plus de tort que de bien.

Pas sûr que tous ces complots-cravales à 400\$ de l'heure et plus aimentent leurs allers-retours au Centre sportif Mégantic pour l'audition de la cause. Pas sûr qu'ils gagneront en popularité quand les gens de la place, dans leur cuisine ou leur salon, suivront la «cour est ouverte» retransmise en direct. Pas sûr non plus qu'ils aimeront salir leurs beaux souliers fraîchement cités en plein cœur du boublier causé par leurs clients.

Le Recours collectif Lac-Mégantic mérite facilement les cinq minutes que ça prend pour remplir le formulaire sur le site. C'est un geste purement communautaire, un devoir citoyen pour que ces entreprises-là, les propriétaires et productrices du pétrole déversé dans notre centre-ville, les transporteurs ferroviaires, les locuteurs de wagons incriminés et surtout l'acheteur du pétrole, Irving, se fassent mettre le nez dans la «marde» qu'ils nous ont laissée, en s'en lavant les mains.

L'écho
de Frontenac



6312, rue Salaberry
Lac-Mégantic, Qc - G6B 1J1

Téléphone: (819) 583-1630
Sans frais: 1-866-583-1630
Télécopieur: (819) 583-1124

Courriel: hebdo@echodefrentenac.com
Site Web: www.echodefrentenac.com

Toute reproduction de textes, annonces ou photos est interdite sans autorisation spéciale de l'éditeur.

Envoi de poste-publications
Convention No 004005880

9032 copies en vente le vendredi

Abonnement
Partout au Canada **1 an : 30.00 \$**
2 ans : 60.00 \$
Extérieur du pays **1 an : 95.00 \$**

(Ces prix incluent la TPS et la TVQ)

Nous recommandons l'appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques, qui relève de Patrimoine canadien.

Canada



habédos
QUÉBEC

RÉSEAU SÉLECT

BPA
WORLDWIDE

Éditeur	Gaëtan Poulin	Directeur artistique	Marco Charrier
Directrice générale	Suzanne Poulin	Infographie/webmestre	Danielle Poulin
Rédacteur en chef	Rémi Tremblay	Comptes recevables	Audrey Roy
Directeur des ventes	Michel Pilonne	Réception-abonnement	Lise Bolduc
Journaliste	Claudia Collard	Impression	Les Presses du Fleuve Inc.

ouvert le vendredi de 8 h à 12 h 30 | Fermé les samedis et dimanches